

## Note nationale *oïdium de la vigne 2009*.

Actualisation suite à la découverte d'un cas de résistance à la famille des QoI.

Le plan de surveillance mis en place par le Ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction générale de l'alimentation - Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux), en collaboration avec l'INRA, a mis en évidence **un premier cas en France de résistance de l'oïdium de la vigne à la famille chimique des QoI**.

Cette résistance a été détectée dans le vignoble de l'Armagnac (Gers). Elle confirme l'information donnée par une firme phytosanitaire concernant le même vignoble.

Dans ce contexte, il est indispensable de prendre des mesures permettant, d'une part, de limiter la progression de la résistance de l'oïdium aux QoI et, d'autre part, de préserver l'efficacité des produits contenant des substances actives de cette famille chimique. La note nationale *Oïdium de la vigne 2009* recommande **une limitation à 2 applications annuelles des fongicides à base de QoI**. Il convient de **respecter strictement cette limitation** et, de plus, de réaliser des **applications non consécutives**. Dans la région de l'Armagnac, une seule application est souhaitable.

Il est utile de rappeler que pour garantir l'efficacité de la protection et limiter les risques de résistance, les traitements ne sont à effectuer que **si nécessaire**, en fonction de la situation phytosanitaire et de la sensibilité de la parcelle, et en privilégiant les mesures prophylactiques.

Pour mémoire, les substances actives de la famille des QoI autorisées en vigne sont : *azoxystrobine*, *kresoxim-méthyl*, *pyraclostrobine* et *trifloxystrobine*.

Jacques Grosman

Expert DGAI-SDQPV

pour le groupe national « Notes nationales-fongicides vigne ». ONPV, INRA, IFV, organisations professionnelles.